
Interdiction de jeter du matériel médical perforant dans les bacs à ordures

La CACL alerte les habitants du territoire sur l'utilisation de matériel perforant pour traitement médical (seringues etc). Il est formellement interdit de jeter ce dernier dans les bacs jaunes ou bacs verts. Une fois usagé, ce matériel entre dans la catégorie des « Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) », et nécessite un traitement particulier.

Ces déchets représentent un risque majeur pour le personnel en charge de la collecte des déchets et le personnel du centre de tri. Les opérations de tri des déchets recyclables sont effectuées en partie à la main. Les agents sont exposés à des risques sanitaires graves vis-à-vis de ces déchets.

La CACL remercie les résidents de l'agglo pour leur vigilance afin d'éviter tout risque d'accident et préserver les opérateurs de tri en contact direct avec ces déchets.

Pour info : Il est possible de se procurer des « boîtes à aiguilles » en pharmacie gratuitement sur présentation d'une ordonnance. Une fois pleines, il suffit de la rapporter dans un point de collecte du réseau DASTRI identifiable sur : <http://nous-collectons.dastri.fr/> ou de contacter l'ARS au 0594 25 49 89.

CONTACTS PRESSE

CACL Service environnement déchets

Laurent RUF – laurent.ruf@cacl-guyane.fr 05 94 28 85 26 / GSM: 06 94 40 44 23 /

Andréa JUNIEL – andrea.juniel@cacl-guyane.fr 05 94 28 24 01

Information et réclamations – environnement@cacl-guyane.fr - Tél: 05 94 28 91 07

LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)



« Boîtes à aiguilles »
jaunes à couvercle vert réservées
aux DASRI perforants
des patients en auto-traitement



Bac jaune
pour emballages recyclables

Bac vert
pour ordures ménagères